REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Jeudi 01 Février 2024

SERVICE EAU POTABLE
Attribution du Marché Maîtrise d'œuvre
Sécurisation du secteur Nord de l'Ex – Syndicat des Bruyères
Délibération n°29/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux	24 Janvier 2024
Date d'affichage	24 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	48
Nombre de Délégués en exercice	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	31
Nombre de Procurations	08

L'an deux mil vingt-quatre, le premier février à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle du Conseil de la Mairie de Souleuvre en Bocage sise 2 place de la Mairie – Le Bény Bocage 14350 SOULEUVRE EN BOCAGE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BROGNIART Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GUETTIER Mickaël, LETELLIER Nadine, MARTIN Eric, SILLERE Michel.

Etaient absents : Monsieur BENOIST Bernard, BESSIN Irène, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, LELARGE Michel.

Procurations : de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël ; de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur JUS Eric ; de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis ; de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur CHESNEL Fernand ; de Monsieur FAUDET Olivier à Monsieur MALOISEL Gilles ; de Monsieur GALLIER Pierre-Henri à Monsieur VELANY Guy ; de Madame LETELLIER Nadine à Madame MAINCENT Lyliane et de Monsieur MARTIN Eric à Monsieur LAFOSSE Jean-Marc.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur LECHERBONNIER Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le Président informe le Comité Syndical qu'afin de sécuriser le secteur Nord de l'ancien syndicat des Bruyères, actuellement alimenté par la station du Pont d'Eloy, sur la commune déléguée de St Charles de Percy, par la station des Ecasseries, sur la commune déléguée de Mont-Bertrand et par l'ancien syndicat de production d'eau de la Sienne, il est prévu la création d'un renforcement, via une liaison entre La Graverie et Sainte-Marie-Laumont.

Le Président indique également que, par délibération n° 2023-21 en date du 04 avril 2023, le Comité Syndical des Bruyères a donné autorisation au Président pour entreprendre les démarches nécessaires au lancement de l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études en charge de la maitrise d'œuvre.

Par délibération n° 2023-46, le Comité Syndical des Bruyères a décidé de retenir le cabinet SICEE INGENIERIE pour un montant de 83 520.00€ HT soit 100 224.00€ TTC, hors AMO.

Les missions complémentaires que représentent l'assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), pour un coût total de 6 120.00€ HT, sont détaillées ci-après :

- AMO levées topographiques/bornages
- AMO diagnostics Amiante/HAP/plomb
- AMO études géotechniques
- AMO permissions de voirie
- AMO choix d'un architecte, choix d'un bureau d'études environnementales
- AMO passation des conventions de passage et achat de terrain
- AMO choix du SPS, choix du contrôleur technique.

Ainsi le montant total de la mission de Maitrise d'œuvre avec assistance à Maitrise d'ouvrage s'élève à 89 640.00€ HT.

Après délibération et au vu de ce qui précède, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- Attribuent le marché de Maîtrise d'œuvre avec assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de sécurisation du secteur Nord de l'ancien syndicat des Bruyères à la société SICEE INGENIERIE sise 5 Ter rue de Tilly 14 400 BAYEUX, pour la somme de 89 640 € HT soit 107 568 € TTC (cent sept mille cinq cent soixante-huit euros toutes taxes comprises).

- Autorisent Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à signer tout document utile à l'exécution de la présente décision.

- S'engagent à inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces travaux au budget Eau 2024 du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le

SOUS-PRÉFECTURE
DE VIRE
14 FEV. 2024
Reçu le

Syndicat des Eaux du Bocage Virois